

PREMIER MINISTRE

PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE
PREFET DE LA LOIRE ATLANTIQUE



Paris, 2 septembre 2015

Communiqué de presse

DÉPLACEMENT DANS LA LOIRE ATLANTIQUE DE DANIELÈ JOURDAIN-MENNINGER, PRÉSIDENTE DE LA MISSION INTERMINISTÉRIELLE DE LUTTE CONTRE LES DROGUES ET LES CONDUITES ADDICTIVES

MERCREDI 2 SEPTEMBRE 2015



Madame Danièle Jourdain-Menninger, présidente de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA), se rend à Nantes afin de rencontrer des représentants des services de l'Etat (préfectures, forces de l'ordre, inspection d'académie, Agence régionale de santé) et d'associations, engagés en région et dans le département, dans la lutte contre les drogues et les conduites addictives.

Dans ce cadre, un point- presse est organisé à la préfecture de la Loire-Atlantique :

le mardi 2 septembre 2015 à 12h en préfecture

[Pour en savoir plus sur la MILDECA](#)

Contacts-presse

MILDECA : Stéphane IDRAC tél : 01.42.75.69.62

Préfecture de la Loire-Atlantique : Emeline Marquié 02 40 41 20 91

SOMMAIRE



Programme de la visite	3
Les conduites addictives en région Pays-de-la-Loire	4
Le trafic et les infractions à la loi sur les stupéfiants dans la Loire Atlantique	7
Le plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2013-2017	8
La déclinaison du plan gouvernemental dans les territoires : l'exemple de la Loire Atlantique	10
La mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives	11
Annexe – Dossier de presse du plan gouvernemental 2013-2017	

PROGRAMME DE LA VISITE



Sous réserve de modifications ultérieures

<i>09h30 – 10h15</i>	<i>Entretien avec Mme Marie-Anne BENATRE, adjointe à la santé, précarité et grande pauvreté à la ville de Nantes</i>
<i>10h30- 11h30</i>	<i>Entretien avec les équipes de l'Agence régionale de santé en préfecture</i>
<i>11h40 - 12h00</i>	<i>Entretien avec Monsieur le préfet</i>
<i>12h00 - 12h30</i>	<i>Point-presse en présence de M. le préfet</i>
<i>12h40 – 13h45</i>	<i>Déjeuner avec Mme la directrice générale de l'ARS</i>
<i>14h – 15h15 :</i>	<i>Visite du CAARUD Le Triangle (Association Oppelia)</i>
<i>15h30 – 17h00 :</i>	<i>Réunion du comité de pilotage départemental pour la mise en œuvre du plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives</i>
<i>17h05 – 17h50</i>	<i>Visioconférence avec les chefs de projet départementaux</i>
<i>18h30</i>	<i>Entretien avec Monsieur le Recteur</i>

Ce programme est donné à titre indicatif, les différentes séquences ne sont pas ouvertes à la presse .

LES CONDUITES ADDICTIVES EN REGION PAYS DE LA LOIRE



- *Les consommations en population générale en région Pays-de-la-Loire*

Données régionales (proportions standardisées d'usagers, en %)

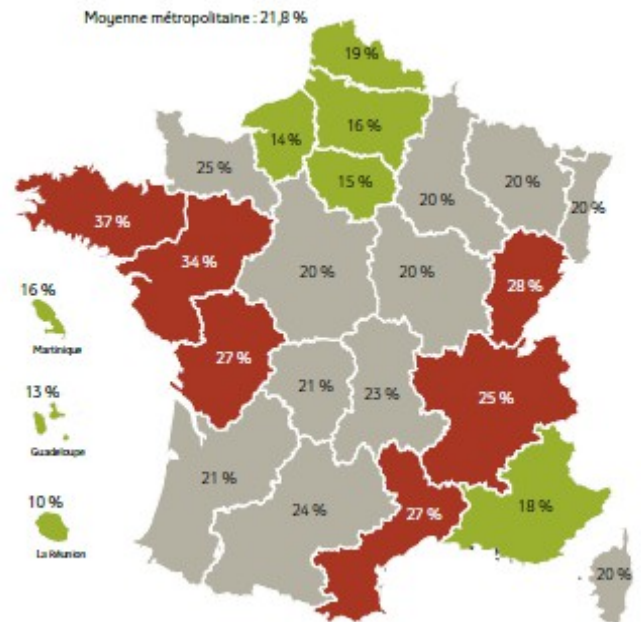
Indicateurs (voir définitions dans l'encadré plus bas)	Région 2005	Métropole 2005	Région 2010	Métropole 2010
Effectifs (15-75 ans)	1 779	29 099	1 498	25 990
Alcool (15-75 ans)				
Usage quotidien	14,4	14,8	12,9*	11,0
Usage à risque chronique ou de dépendance	10,1	9,0	11,9***	8,9
API mensuelle	17,9**	15,0	24,2***	17,8
API hebdomadaire	4,7	4,0	6,7***	4,8
Ivresse dans l'année	17,5**	14,7	24,4***	19,1
Ivresses répétées	7,1**	5,6	10,3**	8,1
Bière (usage hebdomadaire)	20,4*	18,1	21,0*	18,6
Vin (usage hebdomadaire)	45,8***	39,0	43,5***	36,9
Alcool fort (usage hebdomadaire)	20,4***	15,8	23,4***	15,7
Tabac (15-75 ans)				
Usage actuel	28,8*	31,4	31,5	33,7
Usage quotidien	23,4**	27,0	25,6**	29,1
Fumeurs de plus de 10 cig/j	16,0***	19,4	15,3***	19,6
Cannabis (15-64 ans)				
Expérimentation	27,5	28,7	31,1	32,1
Usage actuel (au cours de l'année)	8,6	8,2	6,2**	8,4
Usage récent (au cours du mois)	5,0	4,6	3,3*	4,6
Autres drogues (15-64 ans)				
Expérimentation d'ecstasy	2,2	2,0	2,2	2,6
Expérimentation de champignons hallucinogènes	2,6	2,6	2,7	3,1
Expérimentation de poppers	4,9*	3,8	5,5	5,2
Expérimentation de cocaïne	2,2	2,4	2,9	3,6

*, **, *** : différence significative entre la région et les autres régions pour l'année étudiée, avec des risques d'erreur de 5 % (*), 1 % (**) et 0,1 % (***).

Pour limiter l'effet de l'âge et du sexe dans l'appréciation d'une différence régionale, celle-ci est testée sur des données standardisées. La standardisation consiste à caler la structure démographique de la région sur une structure de référence (ici: l'échantillon national).

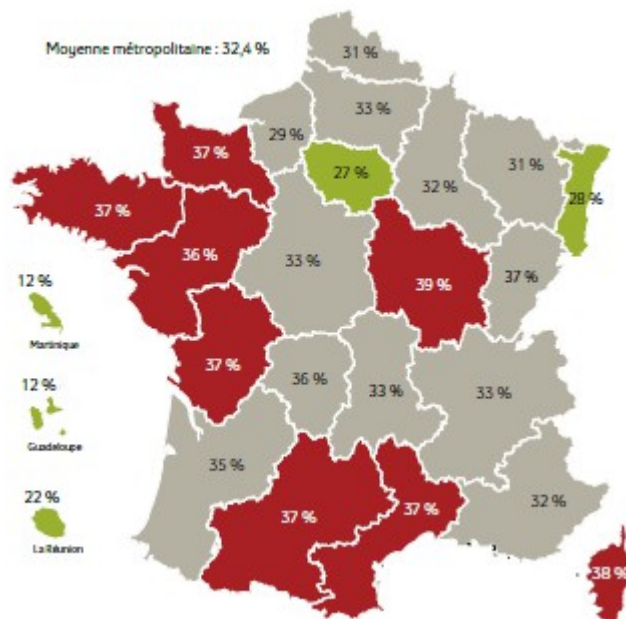
Source : Atlas des usages de substances psychoactives 2010 – Analyse régionale du Baromètre Santé de l'Inpes.

Alcoolisations ponctuelles importantes répétées à 17 ans en 2014



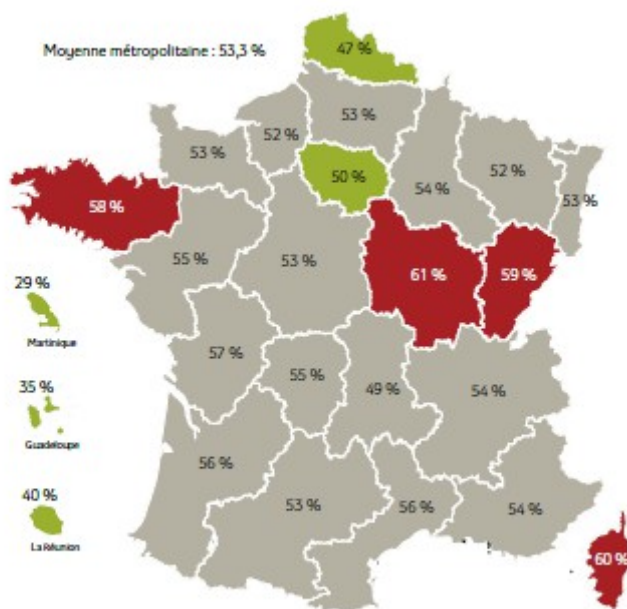
Source : Enquête ESCAPAD 2014, exploitation régionale, OFDT.

Tabagisme quotidien à 17 ans en 2014



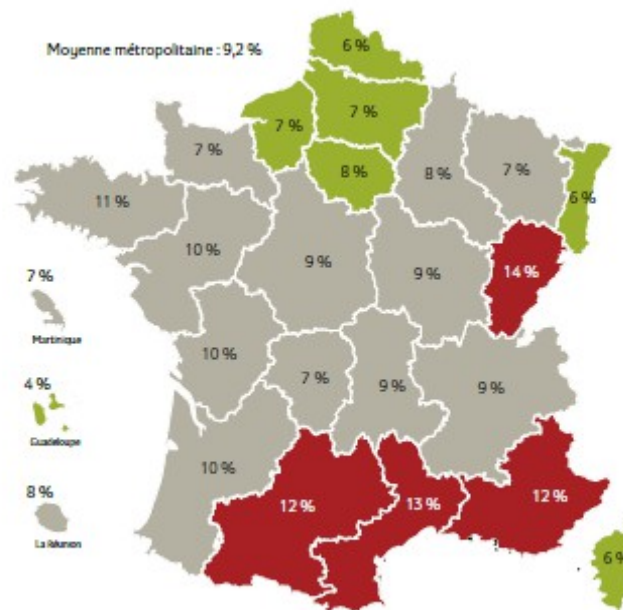
Source : Enquête ESCAPAD 2014, exploitation régionale, OFDT.

Expérimentation de la cigarette électronique à 17 ans en 2014



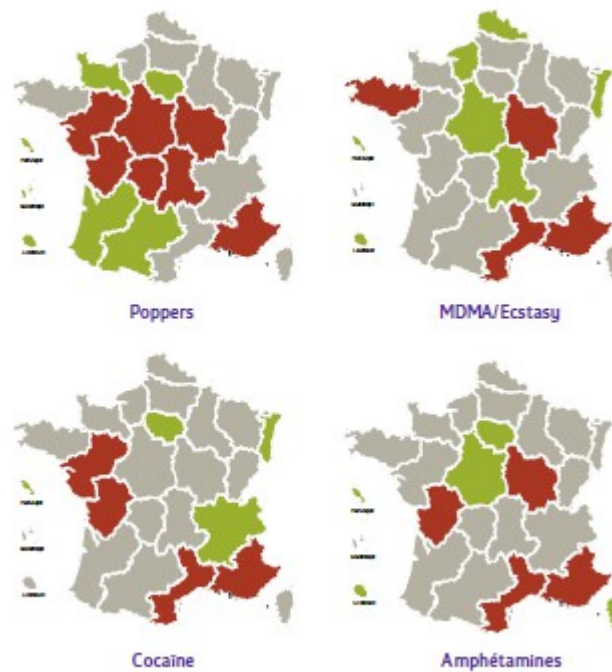
Source : Enquête ESCAPAD 2014, exploitation régionale, OFDT.

Usage régulier de cannabis à 17 ans en 2014



Source : Enquête ESCAPAD 2014, exploitation régionale, OFDT.

Expérimentation d'autres substances illicites à 17 ans



Source : Enquête ESCAPAD 2014, exploitation régionale, OFDT

INFRACTIONS À LA LOI SUR LES STUPÉFIANTS DANS LA LOIRE ATLANTIQUE



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département de la **LOIRE-ATLANTIQUE**
entre 2009 et 2014



Tableau IR.44.PN.a. Les faits constatés d'infractions révélées par l'action des services enregistrés par la police nationale dans le département de la LOIRE-ATLANTIQUE entre 2009 et 2014.

Index	Faits constatés par la police nationale	Police nationale					
		2009	2010	2011	2012	2013	2014*
	Infractions révélées par l'action des services	3 883	3 794	4 303	3 853	3 440	3 623
	Infractions à la législation sur les stupéfiants	1 922	1 845	2 149	1 921	1 792	2 087
55	Trafic et revente sans usage de stupéfiants	40	21	40	41	56	52
56	Usage-revente de stupéfiants	163	101	108	120	114	155
57	Usage de stupéfiants	1 715	1 710	1 980	1 747	1 607	1 876
58	Autres infractions à la législation sur les stupéfiants	4	13	21	13	15	4

Tableau IR.44.GN.a. Les faits constatés d'infractions révélées par l'action des services enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département de la LOIRE-ATLANTIQUE entre 2009 et 2014.

Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	Gendarmerie nationale					
		2009	2010	2011	2012*	2013*	2014*
	Infractions révélées par l'action des services	1 823	2 007	1 970	1 800	1 896	2 164
	Infractions à la législation sur les stupéfiants	1 033	1 049	1 021	903	1 220	1 426
55	Trafic et revente sans usage de stupéfiants	32	24	20	17	15	14
56	Usage-revente de stupéfiants	199	335	300	172	198	154
57	Usage de stupéfiants	727	679	694	707	999	1 236
58	Autres infractions à la législation sur les stupéfiants	75	11	7	7	8	22

LE PLAN GOUVERNEMENTAL DE LUTTE CONTRE LES DROGUES ET LES CONDUITES ADDICTIVES 2013-2017



Les priorités du plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives

Le 19 septembre 2013, le premier *plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives* a été adopté lors d'un comité interministériel présidé par le Premier ministre en présence de l'ensemble des ministres concernés. Le changement d'intitulé de ce plan, qui prend la suite des plans gouvernementaux de lutte contre la [drogue](#) et la [toxicomanie](#), traduit la volonté du gouvernement d'élargir la politique à l'ensemble des conduites addictives.

Le plan 2013-2017 repose sur trois axes prioritaires :

- *Fonder l'action publique sur l'observation, la recherche et l'évaluation* : en progressant dans la compréhension des conduites addictives ; en soutenant la recherche sur les nouveaux traitements médicamenteux et les stratégies [thérapeutiques](#) innovantes ainsi que les recherches en sciences sociales ; en faisant de la recherche un outil d'aide à la décision.
- *Prendre en compte les populations les plus exposées pour réduire les [risques](#) et les [dommages sanitaires et sociaux](#)* : en empêchant, retardant et limitant les consommations des jeunes ; en améliorant le soin et l'accompagnement des femmes usagères de drogue ; en rapprochant les dispositifs des populations les plus éloignées (que ce soit pour des raisons géographiques ou sociales) ; par la [prévention](#) des addictions dans le monde du travail.
- *Renforcer la sécurité, la tranquillité et la santé publiques au niveau national et international en luttant contre les trafics et contre toutes les formes de délinquance liées aux consommations de substances psychoactives* : en favorisant l'acceptabilité sociale des usagers et des dispositifs de soins et de réduction des risques notamment par les actions de médiation sociale ; en améliorant l'articulation entre les champs judiciaire et sanitaire ; en luttant contre le trafic au niveau local et international ; en prenant en compte les phénomènes émergents en matière de trafic.

Le plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2013-2017 et son dossier de presse de présentation sont consultables sur le site www.drogues.gouv.fr

La prévention des conduites addictives des jeunes : une priorité nationale

A 17 ans, 41,5% des jeunes ont expérimenté le cannabis et 6,5% en font un usage régulier, plaçant les jeunes français en tête des consommations au niveau européen. Au même âge, en matière d'alcool, 60% des jeunes déclarent avoir déjà été ivres et 50% ont connu un phénomène d'alcoolisation ponctuelle importante. Toujours à 17 ans, 31,5% des jeunes fument régulièrement du tabac.

Or, les consommations des jeunes, en particulier à l'adolescence, comptent parmi les plus préoccupantes, surtout que jusqu'à 20 ans environ, le cerveau est en maturation. Pour faire face à ce problème, il convient de développer des stratégies validées, conformes aux recommandations internationales, tant en termes de prévention que de soins. A tous niveaux d'intervention, la précocité est le garant de l'efficacité.

La prévention doit être mise en œuvre le plus précocement possible, dès la petite enfance, et s'inscrire dans le cadre d'une politique de promotion globale de la santé de l'enfant. Le développement des compétences psychosociales des jeunes et de leurs parents est

indispensable. Il faut aider les premiers à dire non, les seconds à ouvrir et maintenir le dialogue et à poser un cadre.

Exemples d'actions

- *Former les professionnels placés au contact des jeunes*
Pour renforcer la qualité et l'efficacité des actions de prévention sur l'ensemble du territoire, la MILDECA s'apprête à déployer un module de formation national, interministériel, à l'attention de l'ensemble des acteurs de prévention qui interviennent auprès des jeunes.
- *Créer une commission interministérielle de prévention des conduites addictives*
Elle a pour but de cibler, d'évaluer et de faire connaître des programmes de prévention conformes aux recommandations nationales et internationales en la matière, c'est-à-dire privilégiant l'approche populationnelle et le renforcement des compétences psychosociales. Au terme d'un appel à candidatures national lancé en 2014, deux associations de la région Centre-Val de Loire ont été retenues pour bénéficier d'une évaluation académique du programme qu'elles proposent.
- *Déployer des actions de communication adaptées*
Les jeunes français consomment de l'alcool, du tabac et du cannabis, et souvent les trois en même temps. On parle alors de polyconsommation. En janvier 2015, la MILDECA, le ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes et l'Inpes ont lancé une campagne à destination du grand public. [Cette campagne](#) invite les jeunes et leur famille à parler des consommations de substances psychoactives et à venir faire le point en consultation jeunes consommateurs (CJC). Parallèlement, le site www.drogues-info-service.fr a été intégralement repensé.



L'accompagnement et le soin doivent être engagés le plus tôt possible. A cette fin, le repérage des conduites addictives des jeunes doit être rendu possible dans toutes les situations de leur vie quotidienne : en milieu scolaire, universitaire ou professionnel, mais également dans le cadre de leurs activités de loisirs, qu'elles soient sportives ou festives.

Exemples d'actions

- *Favoriser le repérage en milieu scolaire*
L'identification des conduites à risque et des addictions est désormais inscrite au titre du référentiel de compétences des enseignants et des autres personnels de l'Education nationale, et ce dès l'entrée en formation initiale.
- *Renforcer les Consultations jeunes consommateurs*
En amont du lancement de la campagne de communication évoquée, le dispositif des consultations jeunes consommateurs a été renforcé partout sur le territoire. L'ensemble des professionnels de ces structures ont été formés à l'intervention précoce. Différents outils ont été financés par la MILDECA et mis à la disposition des professionnels (guides professionnels, référentiels de bonnes pratiques...).
- *Prévenir et réduire les risques en milieu festif*
Les programmes visant la prévention par les pairs des alcoolisations ponctuelles importantes, ou *binge drinking*, sont soutenus. Grâce à la mobilisation des présidents d'université, la MILDECA a signé des conventions de financement avec dix-sept universités ainsi qu'une charte de bonne conduite avec la conférence des grandes écoles pour développer la prévention notamment à l'occasion des soirées festives.

LA DÉCLINAISON DU PLAN GOUVERNEMENTAL DANS LES TERRITOIRES : L'EXEMPLE DE LA LOIRE ATLANTIQUE



Au niveau local, les chefs de projets régionaux et départementaux de la MILDECA sont amenés à relayer cette politique publique sur le territoire. En 2015, la dotation pour la région des Pays de la Loire était de 456 412 €, répartis entre l'ensemble des départements. La Loire-Atlantique a bénéficié de 152 205 € pour développer des actions de prévention des conduites addictives sur son territoire.

Prévenir les consommations des jeunes

Dans la région des Pays de la Loire, l'expérimentation des substances psycho-actives à 17 ans est supérieure à la moyenne nationale. La prévention des conduites addictives auprès des jeunes est donc une priorité fixée par le préfet de la Loire-Atlantique.

Les actions menées auprès des scolaires et en milieu festif représentent ainsi 60 % des subventions attribuées en 2015 (45 % pour les seules actions en milieu festif).

En milieu scolaire les actions portées par les associations visent à renforcer l'éducation à la santé et à prévenir les conduites addictives en renforçant les compétences psycho-sociales des jeunes. Ces actions s'inscrivent dans le cadre du projet d'établissement et se font en lien avec les équipes éducatives afin de renforcer les connaissances et les compétences des professionnels.

Les associations interviennent également pendant les événements festifs (soirées étudiantes, festivals, concerts) auprès des jeunes de 12 à 25 ans afin de prévenir les risques liés à la consommation de substances psychoactives (alcool et cannabis notamment). Il s'agit de permettre aux jeunes de réfléchir sur leurs consommations et de prendre conscience des effets des produits consommés.

Des conseils et des formations sont dispensés aux organisateurs des manifestations festives afin de responsabiliser l'ensemble des acteurs.

Intervenir dans les quartiers prioritaires

Conformément aux directives de la MILDECA, des associations comme OPPELIA Le Triangle et Avenir Santé ont répondu à la demande du chef de projet départemental en développant des actions de prévention dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. L'objectif est de développer une démarche de prévention/réduction des risques auprès des jeunes et de renforcer le savoir-faire des professionnels du quartier.

Conduire des actions ciblées auprès de certains publics

Des actions spécifiques sont réalisées auprès de publics plus fragiles vis-à-vis de la consommation de produits psycho-actifs : jeunes condamnés dans le cadre d'infraction à la législation sur les stupéfiants, sensibilisation des femmes enceintes sur les risques de l'alcool, détenus en fin de peine.

Expérimentation du prélèvement salivaire de dépistage de stupéfiants au volant

Le département de la Loire-Atlantique faisait partie des 9 départements retenus pour expérimenter prélèvement salivaire de dépistage de stupéfiants au volant, aux fins de remplacement du prélèvement sanguin.

Lorsqu'un conducteur présente des signes extérieurs laissant présumer une conduite après usage de stupéfiants, celui-ci est soumis à un premier dépistage salivaire. Si celui-ci est positif, le conducteur est transporté devant un médecin aux fins d'un prélèvement sanguin qui permet, après analyse en laboratoire, de caractériser l'infraction.

L'objectif de cette expérimentation grandeur nature était de vérifier la faisabilité de remplacer le prélèvement sanguin par un deuxième prélèvement salivaire qui est envoyé en laboratoire pour analyse. La généralisation de ce dispositif doit permettre un gain de temps pour les forces de l'ordre et une économie sur la mise en œuvre de la procédure.

L'expérimentation a été menée de janvier à juin 2015 en Loire-Atlantique par les forces de l'ordre (police et gendarmerie) qui disposaient de 40 kits de prélèvement.

LA MISSION INTERMINISTÉRIELLE DE LUTTE CONTRE LES DROGUES ET LES CONDUITES ADDICTIVES



Sa mission

Sa mission d'animation et de coordination de l'action du gouvernement en matière de lutte contre les drogues et les conduites addictives porte sur les domaines suivants :

Recherche et observation	Application de la loi
Prévention	Lutte contre le trafic
Prise en charge et réduction des risques	Coopération européenne et internationale

Pour mener à bien sa mission d'animation et de coordination sur la réduction de l'offre et de la demande, la MILDECA :

- place à la disposition des ministères et des partenaires institutionnels des outils communs d'information, de communication, de connaissance scientifique et de formation nécessaires à leur action ;
- accompagne, en termes de financements et de méthodologie, des projets innovants ;
- contribue, en lien étroit avec le Secrétariat général des affaires européennes (SGAE) et le ministère des Affaires étrangères (MAE), à l'élaboration des positions françaises en matière de lutte contre les drogues et les toxicomanies.

La MILDECA prépare les décisions du Comité interministériel de lutte contre les drogues et les conduites addictives, présidé par le Premier ministre. En septembre 2013, le comité a adopté le nouveau plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives.

Ses moyens

Pour conduire sa mission, la MILDECA peut s'appuyer sur deux opérateurs et un dispositif territorial.

Ses opérateurs

- L'Observatoire français des drogues et des toxicomanies qui produit toute étude nécessaire à la conduite de l'action publique.
- Le Centre interministériel de formation anti-drogue (CIFAD), basé à Fort-de-France

Son dispositif territorial

Dans chaque préfecture, la MILDECA s'appuie sur un chef de projet chargé de relayer son action. Le chef de projet élabore un programme pluriannuel et interministériel fixant les axes prioritaires à mettre en œuvre au regard des orientations du plan gouvernemental et du contexte local.